

LES CONSEILS DE LA DOUANE FRANÇAISE POUR SE PRÉMUNIR DES CONTREFAÇONS VENDUES EN LIGNE



ÉTAPE 1 : ÉVITER DE LES ACHETER

**EN CAS
DE DOUTE :
JE N'ACHÈTE
PAS**

- Le site est-il sérieux ? Quelles sont les garanties ?
- Le vendeur est-il digne de confiance ?
- Le produit existe-t-il chez le titulaire de droits concerné ?
- Le prix est-il crédible ?
- Le délai de livraison est-il raisonnable ?



ÉTAPE 2 : VÉRIFIER QUE LE PRODUIT REÇU EST AUTHENTIQUE

**EN CAS
DE DOUTE :
JE NE L'UTILISE
PAS**



- Le produit est-il conforme à l'original ?
- Les matériaux et la qualité sont-ils corrects ?
- Le produit est-il bien emballé ?
- Les étiquettes et mode d'emploi sont-ils bien présents et corrects ?



ÉTAPE 3 : SE PROTÉGER, ALERTER & OBTENIR RÉPARATION

- Je n'utilise pas de contrefaçon : c'est dangereux et interdit
- Je me retourne vers le vendeur et/ou la plateforme de vente en ligne
- J'alerte les autres consommateurs en postant mon avis
- J'effectue un signalement auprès des autorités : Pharos
- Je peux porter plainte

